

MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE



**Délibération du Conseil Municipal
N°2022-27
EAU POTABLE
CONTRAT DE REVITALISATION ENTRE L'AGENCE DE L'EAU, LA
CCB ET LES COMMUNES MEMBRES**

Séance du : 21 avril 2022

Date de convocation : 12 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-et-un avril, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : PIC Jean-Pierre, SIONNET Philippe, PIQUEMAL Michel, MATHON Sylvie, FAUST Alain, FERRIER Stéphane, SIONNET Anthony,

Pouvoir de : FERRIER Nathalie à FERRIER Stéphane, GILBERT Herve à FAUST Alain

Absent : FERRIER Nathalie, ONOL LANG Per, JACOB Roland, GILBERT Herve

Secrétaire de séance élu : FAUST Alain

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Contexte

Dans le cadre du 11^{ème} programme, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse propose des contrats pour accompagner les territoires dans leurs opérations de travaux d'assainissement et d'eau potable.

Cette contractualisation permet d'impulser une réelle dynamique au sein d'un territoire en zone de revitalisation rurale et de mutualiser certains travaux en matière d'eau potable et d'assainissement, étant précisé que la Communauté de Communes du Briançonnais reste compétente en matière d'assainissement et les communes en eau potable.

Ledit contrat sera décomposé en deux périodes de 18 mois chacune environ.

Il convient à présent d'approuver et de signer ledit contrat de revitalisation.

Vu la délibération n°20 du 16 décembre 2021 de la Communauté de Communes du Briançonnais relative à la signature du contrat de revitalisation avec l'Agence de l'eau ;

Considérant les conclusions de la réunion de présentation du contrat en présence de l'Agence de l'eau et du département des Hautes Alpes, du jeudi 30 septembre 2021,

Considérant le 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse 2019-2024, avec notamment l'action relative au soutien à la gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement ;

Considérant le portage couplé du contrat de rattrapage entre la CCB, les communes concernées et l'AGE Rhône Méditerranée Corse ;

Considérant les projets des travaux pour la première période des communes de Montgenevre, de Névache, de Briançon, de Villard St Pancrace, de La Grave, de La Salle les Alpes, du Monétier les Bains, et de la CCB en matière d'assainissement et d'eau potable ;

Considérant que le contrat comprendra deux périodes de 18 mois chacune environ, pour commencer début 2022 et arriver à échéance fin 2024 ;

Considérant les projets communaux en matière d'opération d'eau potable :

Nom du maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Montant de l'opération	Assiette	Taux agence de l'eau	Aide
Commune de la Grave	Création d'un réseau d'eaux pluviales et reprise du réseau d'eau potable	200 000,00 €	125 000,00 €	50%	62 500 €
Commune de la Grave	Travaux de sécurisation alimentation en eau potable source de Chas	1 600 000,00 €	204 000,00 €	50%	102 000 €

Considérant le projet de contrat annexé à la présente ;

Le Conseil Municipal est appelé à :

- **Approuver** le contrat relatif au rattrapage structurel des Collectivités Territoriales présentes en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) annexé à la présente ;
- **Inscrire** les montants des opérations d'eau potable indiquées sur les budgets 2022 et suivants ;
- **Actualiser** les budgets 2022 et suivants selon les aides allouées par l'Agence de l'eau et indiquées dans ledit contrat ;
- **Autoriser Monsieur Le Maire** ou son représentant à signer la convention et toutes pièces annexes et nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Pierre PIC

Date dépôt Préfecture :

Date affichage :

